

Solidaires 37

Trimestriel des syndicats

Solidaires Unitaires Démocratiques d'Indre et Loire

« DU PAIN ET DES ROSES » (devise des IWW américains).

Numéro 48

décembre 2016

1€

REPORT DES ELECTIONS AUX TPE/TPA : LA CGT EN QUESTION

" La Bande des cinq " (CGT, CFDT, FO, CFTC, CGC) a introduit une série de recours contre le STC (Syndicat des Travailleurs Corse) et le LAB (Langile Abertzaleen Batzordeak, au pays Basque Nord, ce qui veut dire Commissions Ouvrières Abertzales). Le but de la manœuvre est de leur interdire de se présenter aux élections aux TPE/TPA.

Elle s'appuie sur divers arguments et notamment la pratique du bilinguisme de ces syndicats et leurs volontés de réserver des emplois à leurs "nationaux".

Officiellement, il s'agit donc de " *lutter contre la préférence nationale* " et contre des syndicats " *anti républicains* ". Pire, pour la CGT il s'agit de récuser les velléités anticapitalistes du STC !

Plus précisément la CGT, dans ses conclusions, avance quatre "arguments" :

- Le fait de remettre en cause une loi est présenté comme une atteinte aux «valeurs républicaines».
- Le droit à l'autodétermination des peuples est remis en question.
- L'utilisation du bilinguisme et des langues régionales, qui est une richesse, est présentée comme une discrimination !
- Enfin, toujours dans ses conclusions, la CGT dénonce le fait que des syndicats puissent remettre en cause l'organisation actuelle de la société !

C'est un véritable catalogue d'arguments réactionnaires.

Ayant perdu les deux premiers recours, " la bande des cinq " s'est retrouvée devant un dilemme : déposer un recours en cassation (avec comme menace effective de la part du ministère du travail, le report des élections aux TPE/TPA) ou bien arrêter ce mauvais feuilleton juridique. Seule la CGT a décidé de pousser à fond sa logique guerrière. Et le couperet est tombé immédiatement : les élections TPE/TPA ont été repoussées au plus mauvais moment, du 30 décembre 2016 au 13 janvier 2017.

Lorsque l'on sait que seulement 10 % des salarié-e-s ont été voter en 2012 (12 % en région Centre), c'est la meilleure tactique pour que la participation à ces élections soit un désastre.

On peut se demander dès lors pourquoi "la grande CGT" s'acharne-t-elle ainsi ? Visiblement, cette position n'a guère été débattue à la base. Voulu par les armées de bureaucrates, qui la partage sans sourciller, elle utilise un certain nombre "d'arguments" foireux. A la Réunion, la CGT a toujours défendu la priorité à l'emploi pour les réunionnais avec leur slogan " *Don kreol travay* "... il faudrait dès lors que la confédération CGT fasse un recours contre la CGT de la Réunion. Ce d'autant que la CGT de la Réunion utilise couramment le bilinguisme !

Il faut cependant savoir qu'en terme de représentativité interprofessionnelle, l'écart est ténu entre la CGT et la CFDT au national. Donc toutes les voix vont compter. Lorsque l'on sait que le STC et le LAB sont des syndicats de lutte majoritaires dans bien des secteurs où ils sont implantés, ils "piquent" les quelques milliers de voix qui seraient utile à "la grande CGT" pour maintenir son fragile leadership sur le syndicalisme Français.

Rappelons aussi que l'arme juridique est un option déjà utilisée par la CGT pour essayer, vainement, d'interdire l'apparition de "concurrents" dans ses fiefs : Lors de la création de SUD-Rail, la CGT n'a pas été en reste dans les 130 procès intentés par la direction et les syndicats en place contre cette nouvelle organisation syndicale.

Du 30 décembre 2016 au 13 janvier 2017

VOTONS

Solidaires
Union
syndicale

Pour SOLIDAIRES, notre positionnement est simple : nous balayons d'un revers de la main les "arguments" spécieux de la CGT contre le STC et le LAB et nous affirmons que c'est aux salarié-e-s Corses et Basques de choisir les représentant-e-s qu'ils/elles veulent !

Eric Sionneau

Informations des syndicats de Solidaires 37

vie syndicale, luttes.

Réveillons-nous !

Comme partout sur la planète, la précarisation des travailleur-se-s et la destruction des services publics restent l'objectif premier des serviteurs zélés du Capital. La SNCF, à l'instar de La Poste, des Télécoms, des Hôpitaux, des EPAHD, de l'Ecole, n'échappe pas à cette logique purement financière. Aujourd'hui, les dirigeant-es SNCF, Pépy le premier, appliquent sans aucun état d'âme, puisqu'ils et elles seront grandement remercié-es pour ça, les directives mortifères qui sont les leurs. Peu importe que nos vies, nos familles soient détruites ! Peu importe que nos enfants, leurs enfants meurent !

Ça fait belle lurette que la Sécurité n'est plus leur priorité, l'accident de Brétigny en est, malheureusement, la dernière démonstration médiatisée. Et comme si cela ne suffisait pas, la SNCF a décidé de laisser les voyageurs-euses livré-es à eux-mêmes, dans les gares et à bord des trains et ce en plein état d'urgence. Finis les contrôleur-se-s, finis les guichets ! L'heure est à la dématérialisation, demain c'est Google qui gèrera nos vies, et tant pis pour Mamie si elle galère avec internet ! Tant pis pour Papy pour sa correspondance ! SUD-Rail et les autres OS ont beau alerter les préfets, les élu-es, les cheminot-es, les voyageurs-euses rien ne

semble enrailler cette marche forcée vers la privatisation. Même si le rôle de nos syndicats est de se battre contre toutes ces aberrations, nous ne pouvons pas lutter seul-es. C'est ensemble qu'on réussira à construire la lutte nécessaire à la sauvegarde des acquis de nos ancien-ne-s, dans un premier temps, pour enfin construire une société plus juste. N'attendons rien ni des politiques, ni des patrons ; notre confort personnel ne doit pas paralyser nos actions, car quand les loups frapperont à notre porte, il sera déjà trop tard ! Réveillons-nous !

SUD Rail

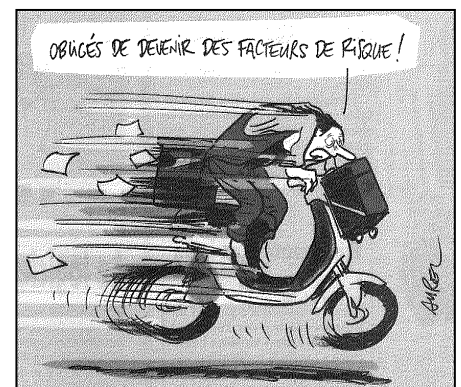
Ce joli métier de facteur et factrice, ce lien « banqual »

Fini le temps où le facteur et la factrice prenaient des nouvelles de leurs usager-es naturellement... En utilisant à fond le concept du lien social créé sincèrement par ses préposé-es, La Poste va mettre en place un nouveau service : « Veiller Sur Mes Parents », où le facteur-trice devra passer chez les personnes qui ont souscrit à cette nouvelle prestation. Faire Raquer les Retraité-e-s, c'est l'Excellence, la Conquête des marchés, c'est l'avenir, c'est le plan stratégique 2020, pour remplacer « la sacoche du facteur qui se vide » (y'en a qu'on pas dû en porter beaucoup!), c'est l'ambition délirante! Rendez-vous compte, le fait de discuter avec une personne va devenir... PAYANT! Les personnes âgées sont devenues des « cibles » (oui, notre Direction les appelle comme ça... Enfin plutôt pour leur portefeuille...) et ce sont évidemment les plus isolées, les plus démunies, celles qui ne voient personne de la journée, les plus fragiles, celles qui ont le moins de ressources!

Le-la facteur -trice pourra passer 2, 4 ou 6 fois par semaine. Une visite est calculée à 5 minutes top chrono (et si on dépasse ?)! La Poste a pour objectif de transformer entres autres, ses agent-es en aide à domicile pour personnes âgées, avec, en plus, briefings au chef obligatoire avant et après. Et la charge de travail dans tout ça ? Rien, ça fait partie du boulot. La sécable est reportée sur qui ? Et quand la tournée n'est pas faite ? Quelqu'un ira exprès ? Ou la facture sera diminuée ? On ne vous passe pas l'indécence des tarifs : Pour une prestation ? 54.90 € par mois pour 2 visites par semaine, 94.90 € pour 4 visites, et 134.90€ pour 6 visites (soit tous les jours de la semaine). Et combien touche le petit personnel pour « user » sa salive ? Rien. Jackpot garanti à chaque formule pour La Poste ! A quand l'air payant qu'on respire ? Et pourquoi pas des forfaits café-goutte, apéro, biscuits secs, coiffure, caresses au chien, faire la messe, et dans ce monde

où « tout est possible », péripap... Noooooonnnnn...

Jusqu'où iront nos dirigeant-es dans le cynisme et l'indécence pour « remplir les sacs qui se vident des facteurs », comme ils disent ? C'est même une véritable atteinte à l'image des préposé-es et du coup à celle de La Poste, ça, non ?



Le Canard enchaîné, 19/10/2016

SUD PTT

Santé. Ce n'est qu'un début...

Le 8 novembre dernier a été une journée comme on n'en avait pas vu depuis longtemps dans la santé. Ce sont en effet des dizaines de milliers de professionnels-les de ce secteur qui sont descendus-es dans la rue pour manifester leur ras le bol des politiques d'austérité menées depuis des années par les gouvernements successifs.

Le PLFSS 2017 (Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale), voté par la quasi-totalité du PS, programme une nouvelle vague « d'économies », avec 3,5 milliards de moins pour le budget de la santé.

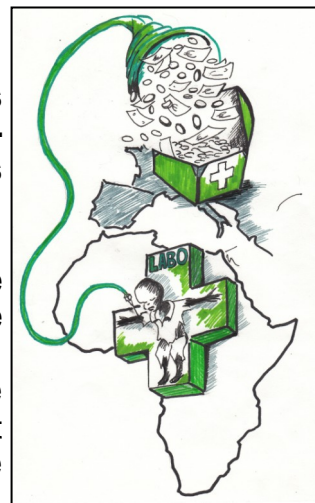
C'est la confirmation de la marche forcée vers la suppression de 22000 postes et de milliers de lits d'hospitalisation. C'est le prolongement de la loi HPST de 2008 (Hôpital, Patients, Santé et Territoire concoctée par Roselyne Bachelot sous Sarkozy) et la loi Santé de 2015 (élaborée par Marisol Touraine).

La situation dans les hôpitaux et les maisons de retraite est de plus en plus critique, comme en témoignent les nombreuses luttes éclatées. L'Indre et Loire n'échappe pas à la règle avec les grèves dans les EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) de La Membrolle, Semblançay, la Celle Guénand), avec des grèves dans plusieurs services du CHU (laboratoires, réanimation, etc).

Un sous effectif permanent, des conditions de travail dégradées, le sentiment (à juste titre) de ne pouvoir s'occuper comme il le faudrait des patients-es, des résidents-es, induisent un épuisement physique et psychologique qui a abouti cet été à plusieurs suicides, notamment d'infirmières.

Tout cela explique le succès de la journée du 8 novembre, comme à Tours où ce sont plus de 700 agents qui ont manifesté et exprimé leur colère. Trop c'est trop !

Ce succès appelle d'autres mobilisations. Une seule chose à regretter : l'intersyndicale nationale a programmé la prochaine journée de mobilisation pour... mars 2017 ! Bien trop loin... d'ici là, il faudra tout faire pour organiser et approfondir les mobilisations dans les établissements et les départements en s'appuyant sur la réussite du 8 novembre. Et la manifestation nationale du mois de Mars doit être un ras de marée de blouses blanches ! En attendant... 200 collègues ont défilés le 6 décembre et se sont réunis en assemblée générale.



Collectif 37 « Notre santé en danger »

Ce collectif créé en 2011 et dans lequel Solidaires a pris toute sa place, a pour but la défense du service public de santé et la défense de notre protection sociale solidaire. Il a organisé différentes initiatives, notamment des réunions débats dans le cadre du CNP (Cinéma National Populaire) des cinémas Studio.

Dernièrement, il a fait venir Irène Frachon (médecin pneumologue qui a fait éclater le scandale du médicament médiateur) pour un débat après la projection aux « Studio », en avant première, du film qui retrace son combat : « **La fille de Brest** ». C'est une salle comble qui a applaudi le film et fait une « standing ovation » à Irène Frachon, avant le débat, pour saluer son combat courageux, tenace, contre la toute puissance des labos pharmaceutiques et la collusion des pouvoirs publics. **Nous conseillons d'ailleurs vivement d'aller voir ce film actuellement sur les écrans de Tours.**

La prochaine initiative du Collectif aura lieu le 15 décembre, dans le cadre du CNP des Studio, avec comme thème le racket des pays pauvres par ces mêmes labos pharmaceutiques. Alors qu'ils ne développent aucune recherche sur les traitements pour les maladies qui frappent de plein fouet ces populations pauvres (cela ne rapporte pas d'argent !), ils utilisent ces mêmes populations comme cobayes, à moindre coût, pour leurs essais cliniques concernant des traitements qui seront vendus à prix d'or dans les pays riches.

La soirée sera introduite par un documentaire de 30 minutes, diffusé dans « Envoyé spécial » sur France 2 en 2013, qui traite de ce scandale en Inde. Pour le débat, le Collectif a fait venir Olivier Maguet, qui est responsable de la campagne de Médecins du Monde contre le racket des laboratoires pharmaceutiques, campagne qui a été censurée par l'ARPP (Autorité Professionnelle de la Régulation de la Publicité) sous prétexte de ne pas nuire aux labos pharmaceutiques !

Elections du 30 décembre 2016 au 13 janvier 2017 DES TPE, des TPA ou du Particulier Employeur

Il s'agit d'élire des représentants des salariés des TPE (TRES PETITES ENTREPRISES), des TPA (TRES PETITES ASSOCIATIONS) et du PARTICULIER EMPLOYEUR. C'est à dire des entreprises de moins de 11 salarié-es.

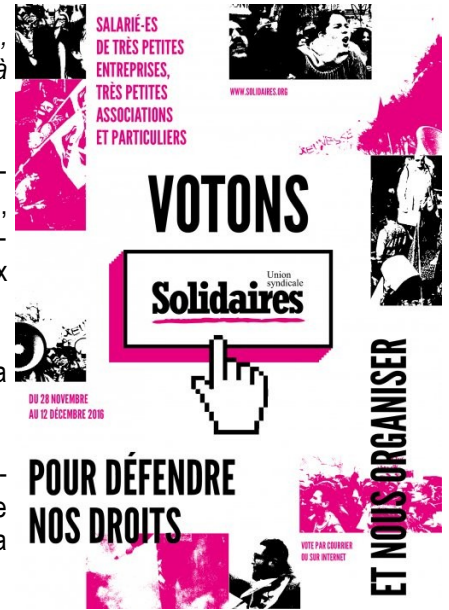
Pour la première fois ces élu-es siègeront dans une Commission Paritaire régionale Interprofessionnelle (CPRI). Son rôle : donner des informations aux salarié-es sur leurs droits, proposer une médiation en cas de conflit, faire des propositions en matière d'activités sociales et culturelles. Pour Solidaires, il faudra aller plus loin et obtenir l'accès des élu-es aux lieux de travail.

En Indre et Loire, une campagne de collage et de diffusion d'un 4 pages SOLIDAIRES a commencé cet été et se poursuit.

Pour les adhérents qui connaissent des salarié-es de ce secteur particulier, il est judicieux de leur faire connaître notre campagne, nos engagements, notre force d'appui, notre travail et de l'importance de voter, et surtout de voter Solidaires. Ce secteur particulier a besoin de présence syndicale et donc de notre Union syndicale SOLIDAIRES.

Dans chaque région, les salarié-es voteront par internet ou par correspondance dont seront issus 10 représentant-es syndicaux. Ces élections sont très importantes car elles vont aussi permettre de calculer notre représentativité et de renouveler nos conseiller-es Prud'hommes.

Informations et matériels sur le sites dédié aux élections : <http://election-tpe-solidaires.org/>



Salariés des TPE, d'associations ou du particulier employeur,
en janvier 2017 :

Des représentant-es Solidaires à élire !

Du 30 décembre 2016 au 13 janvier 2017 se déroulera le scrutin «relatif à la mesure de l'audience électorale des organisations syndicales auprès des salarié-es des entreprises de moins de 11 salarié-es».

Salariés des TPE/TPA et du particulier employeur: nous avons des revendications !

- Le salaire minimum doit être porté à 1700 euros net pour un temps plein.
- Le travail du dimanche et de nuit doivent demeurer l'exception et être compensés, en temps et financièrement, de manière bien plus forte qu'aujourd'hui.
- Le treizième mois doit être généralisé.
- CDD, intérim, sous-traitance, temps partiel imposé et généra-

lisé, etc. : il faut mettre fin à la précarité, imposer un statut du salarié-e qui garantisse à chacun-e le renforcement des droits tout au long de la vie.

- Création de délégué-es adapté-es à nos secteurs d'activité et pouvant intervenir sur nos lieux de travail.
- Renforcement des effectifs et des moyens de l'inspection du travail pour faire respecter la législation dans notre secteur.

Candidat-e-s TPE/TPA région Centre 2016

- 1 - Guillaume Communal (33ans), boulanger. Dépt 45 - Commerce.
- 2 - Béatrice Rolland de Ravel (57 ans), assistante maternelle. Dépt 37. Services.
- 3 - David Ligouy (46 ans), agent développement forestier. Dépt 18. Associatif.
- 4 - Anita Guillemain (41 ans), assistante en pharmacie. Dépt 41. Commerce.
- 5 - Myriam Bacha (38 ans), assistante maternelle. Dépt 36. Services.

- 6 - Alexandre Pellerin (21 ans), restauration (étudiant salarié). Dépt 37. Commerce.
- 7 - Fanny Boloré (30 ans), secrétaire. Dépt 45. Services.
- 8 - Yannick Maunet (33 ans), éducateur sportif . Dépt 41. Associatif.
- 9 - Laura Linde-Doiseau (28 ans), conseillère technique en développement et espace jeunesse. Dépt 37. Associatif.
- 10 - Simon Bury (36 ans), tailleur de pierre. Dépt 45. Bâtiment.

Informations féministes

« Crie plus fort les voisins sont sourds muets » signé une voisine 1979



Combattre les violences contre les femmes, ici et partout dans le monde !

Chaque 25 novembre, Journée Internationale de lutte Contre les Violences Faites aux Femmes, sont prises des initiatives visant à faire connaître, dénoncer et combattre celles-ci. Pourtant, nous ne pouvons que constater que, loin de reculer, la violence reste très présente!

Féminicides* massifs en Argentine et dans de nombreux pays d'Amérique latine, viols de masse comme arme de guerre (aujourd'hui en Syrie, au Congo...), crimes d'honneur, viols correctifs contre les lesbiennes, discriminations et harcèlements divers. La liste est longue, trop longue.

« viol go homme » 1976

En France il y a 86 000 viols par an dont seulement 1,5% sont condamnés. 216 000 femmes sont victimes de violences conjugales, 122 ont été assassinées en 2015. (Les chiffres ne baissent pas!)

En France chaque jour 10 viols ou tentatives de viols sont commis **sur le lieu de travail**, sans parler du harcèlement sexuel, des blagues graveleuses, des remarques sur le physique...avec en plus le risque pour la femme de perdre son emploi.

C'est parce que nous sommes des syndicalistes féministes que nous avons initié une réunion unitaire pour prendre une initiative à Tours ce 25 novembre. Heureuse initiative puisque nous avons reçu de nombreuses réponses positives ! *Attac, Les Amis de Demain le Grand Soir, Centre LGBT de Touraine, LDH, Osez le féminisme !, Peuples Solidaires, FSU, Solidaires, Sud éducation, Sud santé sociaux, NPA, PCF, UEC ...*

*Meurtre d'une femme, d'une fille en raison de son sexe.



“ N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant. ”

Simone de Beauvoir

Vers la création d'un réseau de vigilance contre les mouvements anti avortement !

C'est aussi pour répondre à la multiplication des apparitions publiques à Tours des associations/sectes anti IVG que nous avons convoqué cette réunion. Comment s'organiser pour faire disparaître au plus vite autocollants affiches tracts remettant en cause un droit difficilement acquis par nos mères et grand mères: le droit de disposer de notre corps.

L'envie d'agir semble faire consensus. Reste à s'organiser... un premier rendez vous a eu lieu le 5 décembre au local de SUD de l'hôpital Bretonneau.

Pas de curé sous nos jupes! 1979

Tous la même religion, la haine des femmes 1979

InFORMER LES SALARIE-ES (privé)

Surveillance au travail : les droits et recours des salarié-e-s

L'usage du numérique prend une place grandissante dans les relations de travail. De plus en plus d'entreprises et d'administrations utilisent et multiplient les dispositifs de surveillance des salarié-e-s: géo localisation, vidéo-surveillances, contrôle des horaires, des messageries électroniques, écoutes et enregistrement des appels téléphoniques.

Alors qu'est-ce qui est autorisé ? Quels sont les droits et obligations des employeurs, et quels sont ceux des salarié-e-s ?

Quel que soit le système utilisé, il doit au préalable faire l'objet d'une information des salariés, d'une information consultation des représentant-es du personnel, et d'une déclaration à la CNIL. Dans le cas contraire, le système de contrôle mis en place ne pourrait pas être opposé à un-e salarié-e.

L'accès aux locaux et le contrôle des horaires

L'employeur peut mettre en place des outils (y compris biométriques) de contrôle individuel pour sécuriser l'accès des bâtiments et la circulation dans les locaux. Ces outils peuvent également être utilisés pour gérer les horaires de travail. En revanche, il ne doit pas servir à contrôler les déplacements à l'intérieur des locaux, ni à entraver la liberté des représentant-es des personnels ou à contrôler le respect de leurs heures de délégation.

Les informations ne sont accessibles qu'aux personnes habilitées qui appartiennent aux services gérant le personnel, la paie ou la sécurité.

Les données relatives aux accès des bâtiments doivent être supprimées trois mois après leur enregistrement, celles relatives au suivi du temps de travail sont à conserver pendant cinq ans.

Le contrôle de l'utilisation des téléphones

écoute et enregistrement des conversations téléphoniques Il faut distinguer :

- le contrôle des relevés téléphoniques : il s'agit pour l'employeur de s'assurer que les salariés-e « n'abusent » pas du téléphone pour des raisons personnelles mais ce contrôle doit garantir le respect de la vie privée et des libertés des personnes sur le lieu de travail. C'est ainsi que les quatre derniers chiffres des numéros de téléphone sont masqués, le supérieur hiérarchique ne pouvant accéder au numéro complet que de façon exceptionnelle en cas d'utilisation anormale par exemple ;

- de l'écoute des conversations téléphoniques : les règles entourant l'enregistrement des conversations téléphoniques sont très strictes. Pour la CNIL, il ne peut être réalisé qu'en cas de nécessité et être proportionné aux objectifs poursuivis : ainsi un enregistrement pour des besoins de formation ne pourra se faire que sur une brève période et jamais de manière permanente. La CNIL exige que la fonction enregistrement puisse être neutralisée en cas d'appels privés. Les salarié-es protégé-es ayant un mandat électif ou syndical doivent avoir à leur disposition un matériel excluant toute possibilité d'interception ainsi que l'identification de leurs interlocuteurs. Les SMS envoyés depuis un téléphone professionnel sont supposés avoir un caractère professionnel. A ce titre, ils sont consultables par l'employeur et utilisables en cas de sanction disciplinaire, dès lors que leur contenu a un rapport avec l'activité professionnelle. Leur durée de conservation ne doit pas dépasser un an (six mois pour les besoins de formation).



InFORMER LES SALARIE-ES (privé)

Le contrôle des outils informatiques

- La messagerie professionnelle L'employeur peut mettre en place des outils de contrôle et de limitation d'utilisation d'Internet et de la messagerie pour assurer la sécurité des réseaux (virus, filtrages de sites ...) et limiter les risques d'abus (fréquence des envois, consultation de sa messagerie personnelle, achats de produits, taille des messages, filtres anti spam...). Mails personnels et mails professionnels : Selon la jurisprudence, les courriels adressés ou reçus par un-e salarié-e sur son ordinateur professionnel ont un caractère professionnel. A ce titre, l'employeur peut donc les lire même en l'absence du salarié, sauf s'ils sont identifiés comme étant personnels. Il est donc recommandé aux salarié-e-s de faire figurer la mention « personnel » ou « privé » dans l'objet du message ou dans le nom du répertoire dans lequel il est stocké (la mention mes documents ou de ses initiales n'est pas suffisante). L'employeur ne peut pas consulter les messages personnels.

- l'ordinateur professionnel L'employeur peut accéder aux fichiers et dossiers créés et stockés sur l'ordinateur professionnel, sauf s'ils sont identifiés comme étant personnels. La mention expresse « personnel » ou « privé » est donc essentielle pour préserver toute intrusion de l'employeur. Mettre un code d'accès à son ordinateur professionnel ne lui donne pas pour autant un caractère privé, il en va de même pour l'utilisation d'une clé USB sur son ordinateur professionnel.

- les connexions Internet L'employeur a toute liberté pour fixer des conditions et des limites à l'utilisation d'Internet sur le lieu de travail via le filtrage de sites non autorisés, l'interdiction de télécharger des logiciels... La jurisprudence a considéré que l'employeur avait le droit de surveiller les connexions grâce à l'historique des sites visités, toutefois il n'a pas les mains totalement libres. La durée de conservation de ces données est de six mois. Selon une jurisprudence constante, les dossiers et fichiers créés par un salarié à partir d'un matériel informatique fourni par l'employeur pour les besoins de son travail sont présumés avoir un caractère professionnel, et peuvent être ouverts et consultés par l'employeur en l'absence de l'intéressé dès lors qu'ils n'ont pas été identifiés comme étant « personnel » par l'intéressé. Cela concerne toutes les technologies : courriels, connexions internet et clé USB et SMS.

Quel recours pour les employé-es ? Saisir l'inspection du travail, le procureur de la République, et le service de plaintes de la CNIL.

Pour aller plus loin connaître ses droits pour les faire appliquer

Informations sont issues de la brochure *Surveillance au travail les droits et recours des salarié-e-s, les obligations des employeurs* qui détaille un peu plus vos droits.

Cette fiche et une trentaine d'autres sont consultables et téléchargeables sur le site de Solidaires : travail de nuit, heures supplémentaires, congés, formation, harcèlement moral et sexuel, les jours fériés et les ponts, congé parental, etc..., rendez-vous sur : www.solidaires.org

Pour aller plus loin Consulter le site de la CNIL (<http://www.cnil.fr/>) :

Les équipes syndicales ont tout intérêt à consulter régulièrement le site qui est une source essentielle d'informations sur les obligations des employeurs, les recours possibles des salarié-es et notamment pour obtenir :

- les fiches pratiques relatives à la géolocalisation des véhicules ; la vidéosurveillance ; le recrutement et la gestion du personnel ; l'accès aux locaux et le contrôle des horaires; les outils informatiques au travail.
- des modèles de plaintes : le site comporte des courriers types en fonction de la nature de la surveillance accessibles en ligne <http://www.cnil.fr/vos-droits/plainte-en-ligne/>

Formations

Une commission formation s'est tenu le lundi 12 décembre à 14h30 afin d'élaborer le calendrier 2017.

Commissions (pour ces commissions l'aide est la bienvenue pour les animer et participer aux actions. Intéressé ? contactez Solidaires 37)

- **Développement** : pour les prochaines diffusions rdv à SUD Rail (11 rue B Pascal à Tours), les équipes partirons ensuite vers des lieux de diffusion définis par la commission. Les dates : **11 janvier, 15 février, 8 mars, 5 avril, 10 mai, 7 juin**.
- **Journal** : le journal a repris du service, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour aider.
- **Retraité-es** : **le lundi 9 janvier à 15h** à la Camusière. Aux syndicats : faire parvenir à la commission retraité-es, tout au long de l'année, les évolutions de la syndicalisation des retraité-es. Les adresses postale et électronique de vos adhérents qui partent en retraite.
- « **droits des femmes** » : Prochaine commission **le mardi 3 janvier à 18h** au local de Bretonneau.

Prochaines dates

- **Réunion du réseau féministe 37 le lundi 9 janvier 18h.**
- **Election professionnelle à SIPRODHIS le 20 décembre 2016** : Solidaires se présente aux élections DP.
- **Affaire JRE** : Procès Belghoul qui avait fait appel à Orléans : réquisitoire de l'avocat général très à charge. Délibéré le 30 janvier 2017.
- Le prochain **Conseil départemental interprofessionnel** se déroulera le **jeudi 12 janvier 2017, à 14H.**

CONTACTS SOLIDAIRES / SUD

SUD PTT	Tél : 02 47 85 11 11	sudptt36.37@gmail.com
SUD Santé sociaux	Tel/fax 02 47 71 00 65 ou 06 15 08 62 22	sudsantesociaux37@gmail.com
SUD Education	Tel : 02 47 85 11 15	sudeduc37@gmail.com

SOLIDAIRES SUD Kéolis Tours, SUD Culture, SUD Commerce, SUD Logement social, SUD Protection sociale, SUD FPA, SUD Logement social, SUD Collectivité territoriales, SUD rural, SOLIDAIRES Informatique, SUD Radiall, SUD Route, SUD Nettoyage, SUD Saur

18, rue de l'Oiselet La Camusière 37550 Saint Avertin Tel/Fax : 02.47.28.39.94
E-mail : solidaires37@orange.fr

SUD Recherche EPST	sud@tours.inra.fr	
SUD Caisse d'épargne	Tel/Fax : 02.47.28.39.94	sud.celc@gmail.com
Solidaires Étudiant-es	solidaires.etudiant.e.s.tours@gmail.com	
SUD Rail	Tél : 02.47.75.09.90 (FAX : 05.23.62)	sudrail.tours@free.fr
SUD CAM	Tél/Rép./Fax : 02.47.39.84.42	syndicat.sudcatp@free.fr
SUD Michelin	sud-michelin.tours@neuf.fr	
Solidaires Finances Publiques	solidairesfinancespubliques.ddfip37@dgfip.finances.gouv.fr	
SNJ	snj.nrc@me.com	

CONSEILLERS DU SALARIE, INFORMATIONS JURIDIQUES

CARDONNA Bernard Electricien Solidaires 37
Tél : 06.30.89.44.83 - bernard.cardonna@gmail.com
AGRAPART Daniel Employé de Banque Solidaires 37
Tél : 02.47.27.73.51 06.74.71.75.17
daniel.agrapart@orange.fr
POIRRIER Gilles Agent de Fabrication
Tél : 06.16.32.05.41

PARESSANT Joël Retraité de la FTP Solidaires 37
Tél : 06.20.11.91.36

Jean-Luc Firmin (infos juridiques) cheminot sud rail
Tel : 06.08.21.01.72 - bubupk@hotmail.fr

SOLIDAIRES 37

Édité par Solidaires 37
Siège social :
18, rue de l'Oiselet
La Camusière
37550 Saint Avertin
Tel/Fax : 02.47.28.39.94
E-mail : solidaires37@orange.fr
Site : <http://www.solidaires37.org>

Directeur de publication :
Jean-Michel Surget